

Section spéciale de Costa-Gavras
2e partie

Arnaud Corbic

Number 316, November 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90232ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Corbic, A. (2018). Section spéciale de Costa-Gavras : 2e partie. *Séquences : la revue de cinéma*, (316), 44–45.



Section spéciale de Costa-Gavras 2^e partie

ARNAUD CORBIC

¹ Nathalie Nezick, « Section spéciale : le procès d'une juridiction d'exception ordinaire », CinémAction, n° 140, 2011, p. 82.

² En 1924, à l'Élysée, « Gaston Doumergue succède à Alexandre Millerand. Abraham qui trouve la France douce, cherche à régulariser sa situation. Pour de l'argent, un employé de la Préfecture de Police accepte de fournir une carte d'identité, mais il explique à Mme Bronès que son frère Abraham étant déjà expulsé de France, [il] devra y vivre sous un faux nom. L'authentique carte d'identité que reçoit alors [...] Abraham Trzebrucki porte le nom d'Adolphe Pivolski » (Hervé Villeré, L'Affaire de la section spéciale, Paris, Fayard, 1973, p. 23).

³ Éric Conan précise que tous les présidents de chambre convoqués par Joseph Barthélemy avaient refusé de présider la section spéciale. Le garde des Sceaux « trouva finalement un vice-président, Michel Benon, qui accepta » (Éric Conan, « Les regrets d'un serviteur de Vichy », L'Express, 8 août 1991).

Dans *Section spéciale*, les magistrats rendent non pas la justice, mais un jugement « avec les idées de leur classe et de leur temps¹ », en insistant sur l'origine sociale des condamnés. À propos d'Abraham Trzebrucki (interprété par Jacques Rispal), juif polonais porteur de faux papiers (qui se voit attribuer – suprême farce du sort – le prénom d'Adolphe²!), le président de la section spéciale, Michel Benon (interprété par Claude Piéplu), parle d'un « individu apatride et anonyme, dont la qualité humaine est médiocre ». « Évidemment, c'est un repris de justice », ajoute un magistrat. Le président de la section spéciale renchérit : « Une loque ! » Et Pucheu de dire des prévenus : « C'est la lie de la terre que vous allez juger, M. le garde des Sceaux. »

En même temps, on voit certains magistrats résister à cette mascarade judiciaire, à commencer par le président de chambre Jean Cournet (Michel Galabru), homme discret et timide, qui refuse expressément de présider la section spéciale, indigné qu'on ait pu penser à lui pour une telle besogne³. D'autres, bien que désignés, résistent comme le substitut général Tetaud (interprété par Julien Guioamar) et le conseiller René Linais (interprété par Jean Bouise), militant d'Action française (ligue monarchiste d'extrême droite dont Charles Maurras fut le fer de lance). Alors même qu'il est politiquement opposé aux prévenus qui sont communistes ou juifs, et en dépit des pressions qui pèsent sur lui, Linais refuse systématiquement de voter la peine de mort, jugeant « d'après les faits et selon [s]a conscience ».

De même, Maître Roger Lafarge (interprété par Jacques Perrin), qui appartient à la grande bourgeoisie, «version Action française⁴», est un jeune avocat idéaliste qui se trouve dans la situation de défendre un Juif, Abraham Trzebrucki, et de dénoncer cette parodie de justice. Naïvement, Maître Lafarge ne cesse d'en appeler au maréchal Pétain qui n'est «forcément pas au courant des ignominies qui se commettent en son nom»: «J'ai défendu un petit homme inoffensif. Ils l'ont condamné à mort pour des délits qui relèvent de la correctionnelle. Mais je vais obtenir sa grâce. Il n'est pas possible que le Maréchal laisse faire cela! Il n'est certainement pas au courant!» C'est ce même personnage qui déclare dans les couloirs du palais de Justice: «Vivement la fin de la guerre, que l'on puisse redevenir antisémite⁵!» Par là Costa-Gavras et Jorge Semprún respectent la complexité de l'histoire. Chacun pouvait, à sa manière – même en étant d'Action française –, résister à cette abomination, au lieu d'y voir, tels Benon et Guyenot, un «fauteuil à la Cour de cassation», et quel fauteuil!

Les membres du gouvernement de Vichy nous sont représentés comme des pantins ridicules, entassés dans une station thermale à l'hôtel du Parc, faisant leur cure matinale. Il est amusant de constater que les salles de musculation étaient déjà en vogue à l'époque, avec leurs appareils aujourd'hui surannés, et plus encore d'entendre Brinon sur un de ces appareils en mouvement dire que Pucheu «a mis en marche le vieil appareil de notre industrie lourde et qu'il mettra en marche l'appareil de l'État!» Il faut souligner la «folklorisation⁶» de la représentation de ce régime fantoche et déliquescence. Costa-Gavras nous montre un «Vichy d'opérette⁷», mais aussi la «banalité grotesque du mal⁸» qui fait des ravages. De même, au palais de Justice (qui se transforme en théâtre), les magistrats nous sont présentés, dans leur longue robe, comme des marionnettes dont Pucheu tire les fils. Les scènes de procès sont traitées – avec une ironie tragi-comique – comme une pièce de théâtre (effets oratoires, effets de manche du président Benon), «avec un personnage central inusité dans la tradition cinématographique: une loi, inique et illicite⁹.»

Le film est servi par une distribution prestigieuse: Louis Seigner (de la Comédie-Française), Pierre Dux (alors administrateur de la Comédie-Française), Michael Lonsdale, Jacques Perrin, Bruno Cremer, Jean Bouise, des acteurs de comédie utilisés ici à contre-emploi, comme Michel Galabru, Claude Piéplu, Jacques François,

Julien Guiomar, Yves Robert (qui joue le rôle du condamné à mort, Émile Bastard), et Jean-Denis Robert, son fils dans la vie (qui joue le rôle du même personnage jeune!). La scène où l'on voit justement Émile Bastard (Yves Robert) danser une valse insouciant et joyeuse avec Pauline, après que l'avocat général eut requis contre lui la peine de mort, est sans doute un hommage à la dernière scène de *Casque d'or* de Jacques Becker, où l'on voit Marie (Simone Signoret) se souvenant d'une valse avec Manda (Serge Reggiani), qui vient d'être guillotiné. À noter aussi trois caméos: Costa-Gavras, Yves Montand et son pianiste Bob Castella apparaissent sous les traits de miliciens mangeant leur soupe bruyamment (à côté du bourreau et de son adjoint!) sur la terrasse d'un restaurant qui donne sur le palais de Justice¹⁰. À noter enfin la présence discrète et humoristique d'un personnage étrange, un vieil homme en fauteuil roulant, qui marmonne: «Ah, les cons!» lors de la manifestation communiste réprimée par les Allemands, et qui réapparaît dans les couloirs du palais de Justice en proférant les paroles: «Ah, les salauds!», lorsque le premier président de la cour d'appel, le procureur général et le procureur de l'État à Paris se séparent, et qui, au tribunal, marmonne encore: «Ah, les vacheries!», quand le président de la section spéciale ordonne le huis clos et demande aux gardes de faire évacuer la salle. ▲

Suite et fin au prochain numéro.



⁴ Nathalie Neziak, «Section spéciale: le procès d'une juridiction d'exception ordinaire», art. cité, p. 81.

⁵ «Le comte de Neufbourg, qui fut un des grands résistants dans la plaine du Forez où il résidait en permanence, était d'Action Française. Il accepta toutefois de cacher des juifs dans ses fermes avant de les faire évacuer en lieu sûr. «Souvent, m'a-t-il raconté, je me disais: "Vivement la fin de la guerre, que je puisse redevenir antisémite!"» (Monique Luirard, «Réflexions sur l'engagement dans la Résistance en zone Sud. Le cas de la Loire», L'Engagement dans la résistance [France du Nord – Belgique], ouvrage collectif sous la direction de Robert Vandebussche, CRHEN-O, 2003, p. 147–164).

⁶ Nathalie Neziak, «Section spéciale: le procès d'une juridiction d'exception ordinaire», art. cité, p. 81.

⁷ Le film de Costa-Gavras a été tourné in situ, «sur les lieux mêmes où vécurent les 40 000 personnes qui gravitaient autour du maréchal Pétain. [...] Les laitues [...] arrosées sur les balcons, les poules élevées dans les salles de bains sont sur l'écran. Comme les défilés de fanfares et de sociétés de gymnastique» (Guy Le Bolzer, «Le syndicat de la magistrature réagit devant le film de Costa-Gavras, Section spéciale: est-ce encore possible?», Le Figaro, 23 avril 1975). Le tournage dura onze semaines.

⁸ Nathalie Neziak, «Section spéciale: le procès d'une juridiction d'exception ordinaire», art. cité, p. 81.

⁹ Costa-Gavras, Va où il est impossible d'aller. Mémoires, Paris, Seuil, 2018, p. 266.

¹⁰ Voir ibid., p. 268.